

ASSISES REGIONALES 2017

Document préparatoire validé par le Conseil des Fédérations régionales du 29 mars 2017 et le Bureau de la FedEpl du 18 mai 2017

En 2012, la Fédération des Epl adoptait son plan de développement « Epl Territoires 2020 » visant à faire gagner des parts de marché aux Epl, et validant une démarche de rééquilibrage entre ses trois missions :

- ⇒ **Le rôle politique, le lobbying**, qui demeure le cœur de métier de la FedEpl ;
- ⇒ **L'action territoriale**, c'est-à-dire la promotion des Epl existantes et de la gamme Epl auprès des collectivités locales et l'accompagnement de leurs projets d'Epl ;
- ⇒ **L'accompagnement de l'adhérent**, qui doit davantage s'orienter vers l'appropriation des nouveaux modèles (groupes, groupements, alliances, mutualisations...) et la capacité à faire face à une concurrence croissante.

En octobre 2014, Jacques CHIRON nouvellement élu président de la FedEpl a souhaité inscrire son mandat dans cette démarche de modernisation de la Fédération et de développement assumé du mouvement des Sem, Spl et SemOp.

1° Contexte des Assises régionales 2017

✚ Un plan stratégique de la FedEpl dans sa dernière phase de mise en œuvre

En septembre 2016, sur la base des travaux du Comité stratégie, le Conseil d'administration a adopté une évaluation à mi-parcours d' « Epl Territoires 2020 ».

La mise en œuvre des orientations stratégiques a été qualifiée de « globalement positive », avec notamment :

- Une capacité renforcée de préparation du lobbying et d'anticipation de l'avenir avec la structuration d'une fonction étude (Eplscope, financement, commande publique...),
- Une systématisation de la diffusion de doctrine en direction des adhérents en vue d'une appropriation optimale (lois Maptam, NOTRe, Alur, Transition énergétique, Directives marchés et concessions...) à travers la rédaction de notes de positionnement et l'organisation de journées « Epl expertise » dédiées,
- Une réorientation de l'accompagnement des adhérents sur des problématiques transversales (financement, préparation DSP, GIE...) indispensables à la préparation de l'avenir, plutôt que sur une animation opérationnelle et sectorielle,
- La mise en place d'une action en direction des collectivités locales,
- La structuration d'une action dédiée aux présidents d'Epl.

Pour la période 2016-2020, le Conseil d'administration a souhaité procéder à quelques ajustements et a considéré comme prioritaires les actions suivantes :

- Professionnaliser l'identification, l'évaluation et la promotion des nouveaux modèles d'Epl (groupes, groupements, alliances, mutualisations...),
- Renforcer la lisibilité de l'offre de la FedEpl à destination des dirigeants et présidents d'Epl, et des collectivités,
- Conforter le redéploiement des fédérations régionales vers les collectivités locales,
- Mettre en place une analyse de la situation économique et financière des Epl,
- Ajuster le modèle économique de la FedEpl en anticipant l'évolution de ses recettes comme de ses dépenses.

L'année 2017 sera marquée par l'élection en octobre lors du Congrès des Epl à Bordeaux d'un nouveau Président de la FedEpl. Ce mandat de 3 ans sera celui de la finalisation de la mise en œuvre de « Epl Territoires 2020 ».

Comme de coutume au sein du mouvement Epl, les Assises régionales 2017 seront un temps privilégié d'écoute, de dialogue et d'échange direct avec les adhérents, portant sur leurs attentes concrètes et permettant de prioriser les actions qui seront engagées durant les 3 prochaines années.

Ces assises qui se tiendront de juin à septembre 2017, feront l'objet d'une synthèse qui sera présentée le 12 octobre prochain lors du Congrès.

Un contexte qui a largement évolué depuis les précédentes assises en 2014

Depuis 2014, l'environnement du mouvement Epl a connu de profondes mutations dont les effets sur l'économie mixte ne sont pas encore tous identifiés, parmi lesquelles :

- Une finalisation de la gamme Epl avec le vote en juillet 2014 de la loi créant les SemOp, et les 1ères créations effectives en octobre 2015 ;
- Un questionnement général du mouvement (actionnariat, gouvernance, activité...) par les 3 lois de décentralisation successives (Maptam, Régions, Notre) et par un pragmatisme renforcé des collectivités confrontées à un recul sans précédent des dotations de l'Etat ;
- Une sécurisation du « In house », à l'occasion de la transposition en 2016 en droit français des directives européennes relatives aux marchés et concessions, dont les questionnements ont fait l'objet d'une position officielle du Conseil d'administration de la FedEpl adoptée en mars 2016 après une consultation des présidents et dirigeants d'Epl et ayant fait l'objet d'une communication large auprès des adhérents ;
- Un mouvement clairement engagé de recomposition des secteurs traditionnels de l'économie mixte (Sem départementales d'aménagement et Sem immobilières), de recentralisation des politiques publiques en matière d'habitat et d'aménagement, et de développement d'opportunités pour les Epl sur de nouveaux champs (office de tourisme, petite enfance, transition énergétique, eau et assainissement) ;
- Le vote et la mise en œuvre du non cumul des mandats qui intègre l'incompatibilité entre un mandat parlementaire et la présidence d'une Epl ;
- Une affirmation des stratégies de diversifications d'activité des Epl, mouvement parfois questionné localement par des juridictions financières régionales et le contrôle de légalité.

Le contexte de ces assises est également particulier eu égard aux échéances électorales de 2017. Dans la perspective du renouvellement à venir des pouvoirs exécutif et législatif, la FedEpl a d'ores et déjà prévu de proposer au Gouvernement et au Parlement :

- Une pause législative en matière de décentralisation permettant aux collectivités de s'approprier les réformes territoriales récentes et leurs impacts sur les Epl ;
- Une stabilité législative de la gamme des Entreprises publiques locales dont une évaluation pourrait être réalisée à partir de 2020, soit 10 ans après le vote de la loi créant la Spl et 5 ans après les premières Semop. Cette évaluation pourrait prendre la forme d'un Livre blanc sur l'économie mixte dont la Fédération des Epl aurait la responsabilité ;
- Une libération des potentialités offertes par les Epl aux collectivités comme aux acteurs économiques par quelques ajustements législatifs et réglementaires sectoriels et la mobilisation de la France en faveur d'une modification de la définition européenne de la PME.

2° Des assises régionales pour coproduire les priorités du mouvement à 3 ans : les questions posées aux adhérents

Il est proposé aux adhérents d'exprimer leurs attentes concrètes sur 5 thématiques.

Point 1 - Mise en œuvre des réformes territoriales (Maptam, Fusions des régions, Notre) : où en sommes-nous ?

Les récentes lois de décentralisation ont questionné de nombreuses Epl, qu'il s'agisse des actions détenues par les collectivités locales, de gouvernance, des périmètres d'activités ou de rapprochements entre Epl voire de fusions. Pour une large part, les incidences de ces lois sont encore sans doute à venir.

Questions posées aux adhérents :

- Quelles actions ont déjà été engagées par les Epl dans la phase de mise en œuvre des lois de décentralisation (actionnariat, gouvernance, objet social...) ?
- Quelles difficultés ont été ou sont rencontrées ? Certains blocages pourraient-ils nécessiter des dispositifs législatifs ou réglementaires ?
- Quelles incidences pour les Epl existantes de l'affirmation du fait métropolitain ?
- Quelles sont les attentes nouvelles des adhérents vis-à-vis de la FedEpl ?

Point 2 - Lobbying et doctrine de la FedEpl : quelles priorités vis à vis du Gouvernement et du Parlement, et quelles incidences du non cumul des mandats ?

Le lobbying, cœur de métier de la FedEpl, doit se renouveler dans ses objectifs comme dans ses pratiques dans un environnement marqué par une gamme des Epl complète, le renouvellement des pouvoirs exécutif et législatif en 2017 et la mise en œuvre du non cumul des mandats qui aura un impact sur la gouvernance de la FedEpl et son action de lobbying.

Questions posées aux adhérents :

- Quels sont les blocages identifiés par les Sem, Spl et SemOp dans l'exercice de leurs métiers et pouvant être le cas échéant levés par voie législative ou réglementaire, à porter en priorité à la connaissance du Gouvernement et du Parlement ?
- Quels éléments de doctrine les adhérents souhaitent-ils voir précisés, clarifiés, évoluer ?
- Avec la mise en place du non cumul des mandats, comment mieux associer les présidents et dirigeants d'Epl au travail de mobilisation des parlementaires autour des positions de la FedEpl ?

Point 3 - Diversification d'activité des Epl : une évolution à sécuriser ?

Le mouvement de « massification » des opérateurs des collectivités est engagé. C'est notamment vrai pour les Epl qui sont nombreuses à s'être engagées dans des stratégies de diversification. Ce mouvement devrait être amplifié par la création d'intercommunalités aux périmètres plus vastes et par la jurisprudence récente du Conseil d'Etat validant le principe de conventions de délégation intégrant plusieurs services publics (Arrêt CE Q-Park 09/2016).

Ce mouvement a pu être questionné localement par des services du contrôle de légalité sur la capacité de collectivités locales d'échelons différents à constituer ensemble une Spl. Des Chambres régionales des comptes semblent également avoir émis certaines réserves sur l'opportunité économique des diversifications au travers d'activités complémentaires.

Questions posées aux adhérents :

- Quelles analyses des positions des Chambres régionales des comptes sur les stratégies de diversification d'activité des Epl existantes ?
- Quelles remontées de terrain sur l'exercice du contrôle de légalité relatif à la capacité de plusieurs collectivités à constituer des Spl ensemble ?
- Des actions doivent-elles être engagées pour sécuriser ces évolutions du mouvement ?

Point 4 - Livre blanc sur l'économie mixte à l'horizon 2020 : quelles thématiques ?

La FedEpl propose et s'engage à publier en 2020 un livre blanc sur l'économie mixte en France, 18 ans après la précédente loi sur les Sem, 10 ans après le vote de la loi créant la Spl et 5 ans après les premières Semop : positionnement de chaque composante de la gamme, mutualisation entre Epl, pilotage des Epl par les collectivités, opportunité de constituer des Epl de partenariat entre Etat et collectivités locales sur la base des récentes Spl et SemOp constituées à l'initiative de l'Etat...

Quelles réflexions les adhérents souhaitent-ils d'ores et déjà voir engagées au sein de la FedEpl dans cette perspective ?

Point 5 - Offre de la FedEpl : quelles orientations souhaitées par les adhérents ?

La Fédération des Epl a depuis 2012 fait évoluer son offre aux adhérents avec de nouveaux « produits » : accompagnement DSP, enquêtes et études, réseau des présidents... Cette offre a vocation à toujours évoluer pour être au plus près des attentes des adhérents et les aider à préparer l'avenir.

⇒ Lisibilité de l'action de la FedEpl : quelle perception des adhérents ?

En 2012, les adhérents ont acté la mise en place :

- d'une action territoriale organisée autour d'une action en direction des collectivités locales (400 rendez-vous avec des élus et dirigeants de collectivités, valorisation des Epl auprès des associations d'élus, colloques de promotion...) et des présidents d'Epl (club des présidents annuel, parcours président lors du congrès, formation à la présidence d'Epl...).
- d'un accompagnement des Epl moins centré sur l'animation sectorielle et davantage orienté vers l'appropriation des nouveaux modèles (groupes Epl, alliances, mutualisations) et la capacité à faire face à une concurrence croissante (DSP, Financement...).

Quelle est la perception de ces actions par les adhérents ?

La ligne directrice de ces évolutions est-elle toujours claire ?

Dans cette dynamique, les deux temps forts que sont la Rencontre nationale annuelle et le Congrès des Epl correspondent ils aux attentes ?

⇒ Etudes et perspectives : quels nouveaux axes d'étude et d'enquête ?

Depuis 2012 et la mise en place d'une fonction veille, des études ont été engagées sur des thématiques variées : Epl et emplois d'avenir, Epl départementales, Epl régionales, financement des Epl, Epl de tourisme, impact économique des Epl sur les territoires.

Sur quelles thématiques engager les prochaines études de la FedEpl ?

⇒ Numérisation des activités de la FedEpl : quel virage prendre ?

La transformation digitale des organisations est engagée. FedEpl a initié récemment sa « numérisation » : Journée loi de finances organisée en visio-conférence, présence de la FedEpl sur les réseaux sociaux, plateforme d'inscription en ligne aux réunions, renforcement des contenus numériques sur le site. Ce mouvement doit être poursuivi et co-produit avec les Epl.

Quelles sont les attentes des présidents et dirigeants d'Epl en matière de :

- *production et mise à disposition de contenus numériques ?*
- *formation dématérialisée ?*
- *participation à distance à certaines manifestations ?*